

## LE CONTRAT DIDACTIQUE ET LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Une classe de langue est un espace communicationnel où interagissent deux ou plus de deux personnes, qui ont établi entre elles un contrat didactique. Le **contrat didactique** implique que l'un ou plus d'un des participants se sente(nt) responsable(s) de rendre possible l'acquisition de la L2 par les autres participants. Quand un tel contrat didactique est mis en œuvre, les événements communicationnels sont institutionnalisés, ce qui signifie qu'ils présentent les caractéristiques d'un rituel et sont perçus et définis comme tels par les participants. »<sup>1</sup>

Cette définition de Pallotti part de l'idée que la classe de langue est un objet social, une réalité éducative qui fait partie d'une institution, à propos de laquelle on peut parler d'« espace communicationnel » non pas en termes d'espace physique, mais en tant que réseau d'interactions. Ces interactions ont lieu entre des sujets qui ont des rôles définis par l'institution (enseignant et élèves) sur la base de « règles » qui fixent des routines, des « rituels », comme, par exemple, certaines dispositions spatiales assez fréquentes, des stéréotypes langagiers habituels au début et à la fin du cours (salutations, consignes...), une segmentation du temps assez répétitive en fonction des activités mises en place... Mais le contrat didactique dont parle Pallotti reste la plupart du temps implicite et les élèves n'en ont pas conscience. Pour qu'il y ait une prise de conscience de la nécessité du travail coopératif que ce contrat comporte, il faut l'explicitier en tant que « **contrat pédagogique ou d'apprentissage** » qui, entre apprenants et enseignants, fixe des « règles du jeu » négociées, partagées et acceptées.

---

1. Pallotti G. « La classe dans une perspective écologique de l'acquisition. Acquisition et interaction en langue étrangère ». Disponible sur : <http://aile.revues.org/document/1395.html>. Mis en ligne le 14 décembre 2005.

- 1** En quoi consiste le contrat didactique ?
- 2** Quels sont les éléments constitutifs de ce contrat ?
- 3** Quelle est la différence entre contrat didactique et contrat pédagogique/d'apprentissage ?